

**Département de la Nièvre**

**Ville d'IMPHY**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 février 2010**

L'an deux mille dix, le vingt six du mois de FEVRIER à dix-neuf heures trente minutes, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'IMPHY (Nièvre) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de cette dernière, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Madame JULIEN Joëlle, Maire en exercice, en suite de la convocation qui leur fut adressée le dix huit février deux mille dix, en vertu des prescriptions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

**ETAIENT PRESENTS : (18 Conseillers)**

Mesdames et Messieurs JULIEN Joëlle, Maire, ROY Régine, CREPIN Jean-Daniel, SALLE Isabelle, LONGO Orféo, DAGUIN Bernard, GATEAU Mireille, AMIOT Guy, THOMAS Gérard, JACQUES Alain, AMIOT Maria, BOURGEOIS Liliane, MOREAU Michel, SAURAT Jean-François, HEBRAS Estelle, VOIRIN Gérard, HERMANS Denis, ROTY Joëlle.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES : (4 conseillers)**

Monsieur ROLLET Didier, Madame NADEAU Myriam, Madame FRAJER Céline, Madame AUCLAIR Nadège, ayant donné pouvoir respectivement à Monsieur AMIOT Guy, Monsieur LONGO Orféo, Madame ROY Régine et Monsieur DAGUIN Bernard.

**ETAIENT ABSENTS : 5 conseillers**

Messieurs FERREIRA Valdémar, GAILLARD Christophe, Mesdames ROTY Joëlle et ROZIER Catherine, Monsieur BEN AMOR Fathi.

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

Monsieur Jean-François SAURAT est nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

Le Procès-Verbal des travaux de la dernière séance (11 décembre 2009) est lu et adopté à l'unanimité, sans observation ni modification.

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

**OBJET : CENTRE SOCIAL – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – VERSEMENT D’UNE AVANCE –**

**Sur la proposition du Maire lui ayant**

- fait part de la demande du Centre Social relative au versement d’une avance sur la subvention annuelle de fonctionnement versée habituellement après le vote du budget, afin que celui-ci puisse disposer d’un peu de Trésorerie et faire face à ses échéances,
- puis précisé que le montant versé viendra en diminution du montant total de la subvention annuelle qui fera l’objet, comme chaque année, d’une convention.

**Le CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré,  
Par 22 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**

- 1- DECIDE de verser dès à présent au Centre Social d’IMPHY une subvention de fonctionnement d’un montant de 22.900 € et précise que celle-ci sera intégralement reprise dans le budget primitif principal de l’exercice 2010.

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – VOYAGE PEDAGOGIQUE EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE - ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION**

**Sur la proposition du Maire lui ayant**

- Fait part de la demande de l’équipe enseignante du Collège Louis Aragon, d’IMPHY relative à une éventuelle participation de la commune au financement, pour des élèves d’IMPHY, d’un voyage pédagogique pour l’obtention du niveau A2 de langues, pendant et à l’issue de ce voyage,
- Précisé que le coût total du voyage pour chaque famille s’élevant à 270 €, la commission des finances propose une participation à hauteur de 100 € par élève,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
A la faveur d’un vote UNANIME**

- DECIDE d’accorder une subvention exceptionnelle de 100 € par élève d’IMPHY au Collège Louis Aragon, d’IMPHY (à verser à l’Agence comptable du collège), organisateur du voyage, à charge pour lui de réduire la participation de chacun des élèves concernés pour un montant de 100 €.
- DEMANDE au Collège de fournir à la Ville la liste des quatorze élèves d’IMPHY concernés par ce voyage et PRECISE que chaque famille concernée sera informée du montant de la participation de la Ville,
- Et s’engage à inscrire au budget primitif de la ville les crédits budgétaires et financiers nécessaires et suffisants au règlement de la dépense procédant de la présente décision.